

## PRÉFETS COORDONNATEURS DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE

### **1<sup>re</sup> réunion de la Commission spécialisée du CMF de Méditerranée chargée du suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée**

*11 janvier 2017 – Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur*

#### **– Compte-rendu succinct –**

Par arrêté du 15 décembre dernier, les préfets coordonnateurs de façade ont créé la commission spécialisée du Conseil maritime de façade, chargée du suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée. L'intérêt de la création de cette Commission avait été reconnu lors de la réunion finale de concertation et de synthèse du 7 avril 2015 à Montpellier sur la planification des zones propices au développement de fermes pilotes pré-commerciales d'éoliennes flottantes, et la nécessité de sa constitution avait été rappelée dans le document de planification transmis à la ministre chargée de l'énergie en mai 2015.

Mandat a donc été donné à la Commission pour suivre les projets de fermes pilotes, proposer des améliorations (techniques et réglementaires) et étudier les enjeux et le développement futur de l'éolien flottant en Méditerranée.

Sa composition est le reflet du Conseil maritime de façade puisque tous collègues sont représentés. Deux structures ont par ailleurs été ajoutées : le Parc naturel régional de Camargue et le Parc naturel marin du Golfe du Lion. Les participants à cette première réunion sont rappelés en annexe de ce compte-rendu.

La réunion du 11 janvier 2017 a eu pour objet d'installer la Commission spécialisée, de présenter les projets des lauréats de l'Appel à projets « Fermes pilotes d'éoliennes flottantes – EOLFLO » de l'ADEME et de produire les premières réflexions sur la planification commerciale.

#### **1. Présentation des projets des lauréats de l'AAP EOLFLO de l'ADEME**

Après un rappel de la concertation de 2015 et de son résultat<sup>1</sup>, le représentant des professionnels des EMR au Conseil maritime de façade (Germain PEYER) a rappelé des éléments de contexte sur le développement de l'éolien offshore flottant en Méditerranée (les ambitions nationales portées par l'État, le contexte méditerranéen, les ambitions de la filière, les perspectives dans le Golfe du Lion) ainsi que des éléments techniques (le gisement de vent, l'organisation spatiale, la structure d'une éolienne flottante en mer). La présentation est jointe à ce compte-rendu.

Les porteurs de projets désignés lauréats pour les zones méditerranéennes ont pu ensuite présenter leurs projets. Les présentations sont également jointes à ce compte-rendu.

Les questions et remarques relatives aux différents projets ont été nombreuses, soulignant l'intérêt de la Commission spécialisée pour échanger sur les projets en cours. Ainsi la question des emprises spatiales des câbles et ancrages demeure spécifique à chaque projet et sont rappelées dans les présentations des industriels. Pour une très grande partie d'entre eux, il a été rappelé l'importance de procéder à un ensouillage de ces câbles pour éviter tout risque de croche avec les activités économiques environnantes, et notamment la pêche. Ceci a d'ailleurs conduit à poser la question des réglementations applicables dans les espaces occupées par les fermes éoliennes. A

1 <http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/planification-de-l-eolien-en-mer-mediterranee-a2478.html>

ce jour, il est rappelé qu'aucune décision n'a été prise, d'autant que l'analyse devra se faire en commissions nautiques (locale ou grande commission) et dans les services de l'État compétents.

La question des emplois induits a pu produire un certain nombre de remarques, sans pour autant que les arguments avancés n'aient pu reposer sur des démonstrations satisfaisantes ou des études économiques ou sociologiques. De l'avis de quelques membres de la Commission spécialisée, les promesses d'emplois dans les régions où ont été installées des éoliennes terrestres (notamment le département de l'Aude) n'ont jamais été tenues, craignant un effet similaire pour le développement des fermes éoliennes offshore flottantes. Si la désignation des partenaires commerciaux notamment sur les aspects de remorquage ou de travaux maritimes n'interviendra qu'en 2018 lors des décisions finales d'investissement, il a été rappelé que des sociétés françaises comme Bourbon avaient déjà été employées par les porteurs de projets dans le cadre de démonstrateurs européens. Par ailleurs, certains projets font état de partenariats avec des entreprises françaises voire locales. Enfin, tous les projets ont intégré une dimension portuaire locale soit à travers le Grand port maritime de Marseille, soit le port de Port-la-Nouvelle, soit encore les deux.

Ainsi, la région Occitanie a pu rappeler qu'elle portait le projet d'extension du port depuis un certain nombre d'année (le débat public étant intervenu dès 2012-2013), le cycle d'enquête publique s'ouvrant en février 2017 pour se clôturer à la mi-juin 2017. Le début des travaux est prévu pour le début de l'année 2018, le quai dévolu aux projets éoliens ayant été par ailleurs identifié dès la première phase d'extension du port.

Il a par ailleurs été demandé aux porteurs de projets d'envisager les études d'impacts et les évaluations des incidences de manière globale sur l'ensemble du Golfe du Lion en suivant un même protocole. L'attention de l'État a été appelée sur ce point. Il a également été demandé que les études d'impacts sur les fermes pilotes de quatre éoliennes puissent être étendues pour étudier un parc rassemblant une cinquantaine d'éoliennes afin de prendre en compte les effets cumulés et résiduels.

Enfin, l'association des acteurs locaux a été abordée. Les représentants des Comités régionaux des pêches et des élevages marins (CRPMEM) ont rappelé la nécessité d'être systématiquement associés aux concertations, qu'elles soient du niveau interrégional, régional et même local, puisque étant les seuls à pouvoir représenter l'ensemble des pêcheurs. De la même manière la question de l'acceptabilité politique locale a été posée. Il a ainsi été rappelé que les exigences des maires des communes littorales, notamment en matière d'aménités paysagères et de distance à la côte avaient été prises en compte dès les concertations de 2015. Néanmoins, le Parc naturel marin du Golfe du Lion a rappelé l'importance de se rapprocher dans le cadre des concertations locales pour les projets lauréats des édiles des communes rétro-littorales qui pour un certain nombre d'entre elles disposent de points hauts depuis lesquels les éoliennes pourraient être particulièrement visibles.

## **2. La planification commerciale**

Par communiqué de presse du 2 novembre dernier, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer a annoncé le lancement d'un appel d'offres pour le développement de fermes commerciales pour l'éolien flottant et l'hydrolien et a mandaté les préfets coordonnateurs de façade pour identifier, en concertation avec les partenaires locaux, les futures zones des appels d'offres, pour un rendu attendu au 10 février 2017.

Cette commande ministérielle vise à poursuivre la montée en puissance de ces nouvelles technologies, en tenant compte, à ce stade, des besoins de développement à court terme (pour un appel d'offre en 2017) et des besoins de projection à moyen terme pour anticiper les évolutions technologiques de cette filière. Cette annonce vise également à sécuriser les investissements en donnant de la visibilité, de même qu'à organiser de manière optimale le système de production en vue d'une réduction des coûts *via* un effet volume. Enfin, un dernier élément est à prendre en

compte, la publication le 28 octobre dernier de la programmation pluriannuelle de l'énergie (décret 2016-1442) qui fixe un objectif pour les énergies marines renouvelables entre 200 à 2000 MW de nouveaux projets attribués à l'horizon 2023, et un lancement d'un appel d'offres pour l'éolien flottant au deuxième semestre 2016.

A cette fin, le CEREMA a représenté sur une carte le potentiel de ces technologies selon des critères fournis par les industriels du secteur en 2011 et 2013 et actualisé en 2016, ainsi que les points de raccordement en fonction de la capacité d'accueil électrique connue.

Les préfets coordonnateurs de façade ont identifié un certain nombre de difficultés qu'ils ont partagées avec la ministre. Ils ont au préalable exclu la question de l'hydrolien, la troisième planification pour les énergies marines renouvelables menée en 2015 n'ayant déjà pas permis d'identifier sur la façade Méditerranée de zone significative propice au développement de cette technologie. Ils lui ont par ailleurs indiqué que l'accélération du calendrier pouvait entraîner une incompréhension des acteurs, d'autant qu'aucun retour d'expérience que ce soit en matière de fonctionnement des machines ou d'impacts sur l'environnement et les autres activités maritimes n'a pu être encore fait. Les préfets ont également souligné les difficultés d'organiser une concertation sur un sujet aussi stratégique dans des délais aussi courts, d'autant que d'autres concertations mobilisant les mêmes acteurs sont en cours (on pensera par exemple à la définition de sites Natura 2000 au-delà des eaux territoriales). Enfin, et malgré la demande explicite d'être attentifs aux considérations du secteur de la pêche, l'organisation d'élections professionnelles dans ce secteur pour une installation définitive des CRPMEM le 18 mars ne permet pas une participation de représentants légitimes à la concertation.

En dépit de ces difficultés, un premier travail de définition de macro-zones à vocation énergétique servant de base aux discussions futures entre acteurs locaux, industriels et l'État pour l'élaboration du cahier des charges futur de l'appel d'offres pourrait être fait. C'est l'enjeu de cette Commission spécialisée d'ici à la fin du mois de février 2017. En s'appuyant sur les zones de moindres contraintes identifiées en 2015 et intégrées à l'actualisation du potentiel technico-économique du CEREMA, une première base de discussion est constituée. Elle est proposée à la Commission spécialisée.

Après une présentation par le représentant des professionnels des EMR sur l'importance d'une réflexion intervenant dès à présent sur le développement commercial, les acteurs présents ont pu faire état d'interrogations voire d'oppositions aussi bien sur la forme que sur le fond de cette démarche.

Le délai de travail avec un rendu attendu le 10 février 2017 (au mieux à la fin du mois de février) a été jugé insuffisant.

L'absence de retour d'expérience des fermes pilotes, non installées à ce jour, a été soulignée, tout particulièrement concernant les impacts environnementaux. En ce sens, il a été d'ailleurs rappelé que le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion, dans lequel se trouve une zone propice au développement pilote, avait délibéré en mai 2015 sur la nécessité de disposer d'un retour d'expérience d'au-moins trois ans avant d'envisager le passage à la phase commerciale, délai également demandé par l'Agence des aires marines protégées consultée lors de la planification de 2015. Les associations de protection de l'environnement ont également rappelé qu'elles avaient consenti à ouvrir des zones particulièrement vulnérables dans les zones propices aux fermes pilotes afin d'évaluer les impacts réels de ces installations. En cas de planification commerciale, et en l'absence de connaissances consolidées sur les impacts environnementaux de ces éoliennes, les représentants associatifs ont indiqué qu'ils se montreraient plus fermes quant à la prise en compte des vulnérabilités et des risques pour l'environnement.

Enfin, un débat sur le coût de production de l'électricité est intervenu, de même sur le caractère compétitif de l'éolien offshore flottant par rapport à l'éolien terrestre. Ce débat n'a pas été tranché et devra faire l'objet d'autres échanges lors des réunions futures de la Commission spécialisée.

Il a ainsi été décidé que la Commission se réunirait selon le même format le 30 janvier 2017 à 14h30 en préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) pour une présentation plus développée des procédures de dialogue concurrentiel dans lequel s'inscrira l'appel d'offres éolien flottant. Cette nouvelle procédure repose sur un travail séquencé et de long terme, permettant en conséquence à la phase pilote d'obtenir les retours d'expérience nécessaires. Elle pourra également, sur la base des cartes préparées par le CEREMA de potentiel technico-économique, produire ses premières réflexions quant au macro-zonage attendu par la ministre. Enfin, les questions du coût de production de l'électricité et du coût environnemental pourront également être à nouveau posées, et les participants sont invités à préparer des arguments structurés et au-delà de leurs propres convictions que le rapport qui sera remis à la ministre chargée de l'énergie pourra intégrer d'ici à la fin février.

Il a été décidé par ailleurs qu'un dernier cycle de réunions sera organisé le 7 février à Montpellier : avec une réunion d'information du Parlement de la Mer de la région Occitanie le matin, et une réunion formelle de la Commission spécialisée l'après-midi. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'ayant pas encore installé l'Assemblée maritime pour la croissance régionale et l'environnement (AMCRE), aucune réunion n'est prévue à ce jour spécifiquement à cette région.

A l'issue de ces travaux, la DIRM rédigera un rapport succinct synthétisant l'ensemble des échanges qui se seront tenus et présentant à la ministre les résultats de ce travail pour la Méditerranée.

**– Liste des personnes présentes –**

BERNARD Guillaume	AFB – Antenne Méditerranée
MAURER Céline	AFB – Antenne Méditerranée
VARIN Olivier	Armateurs de France
BONHOMME François	Biologiste CNRS
CC DODE Gilles	CECMED / Préfecture maritime de la Méditerranée
SERAZIN Thomas	CRPMEM Occitanie
HENISSART-SOUFFIR Clara	CRPMEM PACA
SGHEIZ Julien	CRPMEM PACA
MOLINERO Christian	CRPMEM PACA (Président)
DELTEIL Olivier	DIRM Méditerranée
SINGELLOS Nicolas	DIRM Méditerranée
HALL Jean-Luc	DIRM Méditerranée (Directeur adjoint)
PERCHEVAL Jacky	DREAL PACA
LEGRIGEOIS Eric	DREAL PACA (Directeur adjoint)
ARDITI Maryse	ECCLA et FNE LR
VEYAN Philippe	EDF – Énergies nouvelles / Représentant des professionnels des EMR au CMF
L'HARIDON Gilles	ENGIE
PEYER Germain	EOLFI / Représentant des professionnels des EMR au CMF
LABACH Hélène	GIS3M
FLORENTIN Sylvie	LPO PACA
LCL GORDE Olivier	Ministère de la Défense / Armée de l'Air
LE CORRE Gildas	Parc naturel marin du Golfe du Lion (Directeur)
BARAONA Patrick	Pôle mer Méditerranée (Directeur)
PERON Stéphane	Préfecture maritime de la Méditerranée
BUSSON Olivier	Préfecture PACA
LEGUEN Raphaëlle	Présidente de la Commission permanente du CMF
GUIRAUD Olivier	QUADRAN / EOLMED
TCHAKERIAN Marie	Région Occitanie (Directrice de la mer)
NAYET Joël	Région Occitanie
CARDELLI Romain	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Chargé de mission auprès de la Vice-présidente Mme Maud FONTENOY)
RAIMONDINO Valérie	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Chef du service mer)
BAGUET Jean-Marc	RTE
PIANTE Catherine	WWF